

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 26 juin 2025 –

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 081-248100497-20250626-2025DEL38-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 18 juin 2025	Présent(e)s : Délégué(e)s titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., PASTUREL., TARROUX H., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C..
Date d'affichage : 18 juin 2025	Délégué(e)s suppléant(e)s : M. COUGOUREUX R..
Nombre de délégués en exercice : 34	Absent(e)s ayant donné pouvoir : Mmes FABRE D. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), DELPERIE L. (pouvoir à M. RIVA C.), FRAYSSINET E. (pouvoir à Mme DEYMIE C.), SOLIER H. (pouvoir à M. TREMOLIERES A.), MM. MIOT B. (pouvoir à M. TARROUX H.), LAGALY J.P. (pouvoir à M. PASTUREL N.) et BENEDET J.P. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.).
	Absent(e)s : Mmes CAMPAGNARO M.C., ROBERT C., MM. NEGRE D. et IMBERT J..
	Secrétaire de séance : M. TREMOLIERES Alain.

DEL 2025/38 : Programme d'actions PCAET 2025 et demande de subvention au titre du Fonds vert.

Par courrier en date du 2 juin 2025, le Préfet du Tarn a fait savoir que dans le cadre de la politique nationale de transition écologique, la loi de finances du 14 février 2025 a ouvert les crédits du Fonds vert pour l'exercice 2025 avec une enveloppe qui s'élève à 1,15 milliards d'euros. Une dotation nationale de 100 millions d'euros est prévue afin d'accompagner les EPCI ayant adopté un PCAET au 1^{er} mars 2025.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est en effet un des principaux outils de planification stratégique instauré par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015. Ces plans visent à ancrer les territoires dans une démarche de neutralité carbone à l'horizon 2050 en cohérence avec les objectifs aussi bien nationaux qu'europeens.

Afin de procéder à la répartition de l'enveloppe réservée pour le financement d'actions PCAET dans le Tarn, le Préfet du Tarn a souhaité qu'il lui soit transmis avant le 16 juin, un état d'avancement de la démarche PCAET à Val81, et plus spécifiquement les priorités d'actions annuelles et l'état d'avancement des projets en identifiant les plus matures susceptibles de démarrer dans l'année, en particulier les actions qui pourraient bénéficier du financement dédié aux PCAET évoqué ci-dessus.

Ces actions doivent démarrer dans l'année et, le cas échéant, respecter les ambitions environnementales inscrites dans les cahiers d'accompagnement du Fonds vert qui peuvent s'appliquer à elles. La maturité des projets proposés est importante. En effet, les opérations faisant l'objet du financement devront être engagées dès 2025.

Un dossier comprenant 2 actions rapidement engageables peut correspondre aux critères annoncés dans le courrier :

- 1 action portant sur un programme d'écogestes dans les bâtiments communautaires, afin d'améliorer le confort thermique et de mieux gérer les consommations d'électricité ;
- 1 action de végétalisation sur le pôle avec l'acquisition de matériel d'entretien électrique.

Ce dossier dont le coût estimatif est de 31 704,05€ HT est éligible au fonds vert dédié aux actions PCAET.

Suite à cet exposé, le Président propose au Conseil communautaire :

- de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds vert réservé aux actions PCEAT, pour ce dossier afin de pouvoir réaliser les deux actions précitées ;
- de fixer le plan de financement comme suit :

Partenaire	Taux demandé	Montant HT
Etat-Fonds vert	80%	25 363,24 €
Autofinancement	20%	6 340,81 €
Total	100%	31 704,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ces propositions et autorise en conséquence le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA.

Le Secrétaire de séance,

Alain TREMOLIERES.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 081-248100497-20250626-2025DEL38-DE